



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1 et 2.6

N° de la demande : 2011-4918
Demande : Ajout/modification des propriétés chimiques d'une préparation commerciale ou d'un concentré de fabrication – Garantie et nouvelle combinaison de MAQT
Produit : Herbicide Bold
Numéro d'homologation : 30742
Matière active (m.a.) : Chlorsulfuron (CSL) et metsulfuron-méthyle (MEM)
N° de document de l'ARLA : 2161250

But de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide Bold, qui contient du chlorsulfuron et du metsulfuron-méthyle comme matière active. L'herbicide Bold est utilisé pour contrôler ou éliminer plusieurs espèces de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, bisannuelles ou vivaces dans plusieurs zones non agricoles et sur les pelouses peu entretenues.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Bold est présenté sous forme de pâte granulée et contient du metsulfuron-méthyle à 25,74 % et du chlorsulfuron à 42,83 %. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 0,543 à 0,655 g/cm³ et un pH de 4,5 à 5,0. Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'herbicide Bold ont été remplies.

Évaluation sanitaire

L'herbicide Bold est composé de deux matières actives de qualité technique homologuées. Par conséquent, aucune donnée toxicologique n'a été présentée et aucune n'est exigée.

L'utilisation de l'herbicide Bold sur les pelouses peu entretenues et dans les zones non agricoles pour contrôler les mauvaises herbes à feuilles larges correspond au profil d'utilisation homologué pour le metsulfuron-méthyle et le chlorsulfuron. L'exposition potentielle des préposés au mélange, au chargement et à l'application ainsi que des travailleurs qui retournent sur les lieux du traitement ne devrait pas dépasser l'exposition actuelle des produits homologués.

Aucune évaluation de l'exposition aux résidus dans les aliments n'est requise puisque les utilisations proposées ne s'appliquent pas aux utilisations alimentaires et fourragères.

Évaluation environnementale

Aucune nouvelle donnée environnementale n'a été présentée pour étayer l'homologation de l'herbicide Bold et aucune n'était exigée. L'herbicide Bold est un emballage de deux produits homologués (préparation de chlorsulfuron et de metsulfuron-méthyle). Les risques pour l'environnement de chaque matière active ont été évalués aux doses d'évaluation proposées. L'herbicide Bold peut poser un risque pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Toutefois, les énoncés d'atténuation du risque environnemental affichés sur l'étiquette devraient permettre d'atténuer les risques liés à l'utilisation de cet herbicide.

Évaluation de la valeur

La justification qui a été présentée pour appuyer l'homologation de l'herbicide Bold repose sur les similitudes entre l'herbicide Bold et d'autres produits du titulaire homologués précédemment. Cette justification a été jugée acceptable.

Conclusion

L'ARLA a examiné la nouvelle demande et a déterminé que l'homologation complète de la nouvelle préparation commerciale, Herbicide Bold, peut être appuyée.

Références

VSAD

PMRA No.	Reference
2114672	2011, Waiver for DACO 10 Efficacy, DACO: 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3(B),10.3.1,10.3.2,10.3.2(A)
2114673	2011, Part 3.1-3.2 Chemistry, DACO: 3.0,3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3
2114678	2011, Waiver - Part 3 Chemistry, DACO: 3.4,3.4.1,3.4.2,3.5,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9
2184893	2012, certified limits, DACO: 3.3.1
2184894	2012, Chemistry data, DACO: 3.4.1,3.5.10,3.5.14,3.5.8
2191336	2012, response to clarifax, DACO: 3.4.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.